

Rapport d'activité du conseil de développement pour le bilan 2004 de la Communauté Agglomération

Le conseil de développement de Plaine Commune

- Un espace de concertation et de débat
- 80 femmes et hommes à terme, 40 en 2004
- reflet de la diversité du territoire, acteurs associatifs et institutionnels, chefs d'entreprises, syndicalistes
- Des propositions pour les projets de la communauté d'agglomération

Les avis de la société civile :

Les conseils de développement ont été créés par la loi Voynet 1999 sur les pays et les agglomérations. Plaine Commune a inscrit la mise en place de cette instance dans sa Charte de fonctionnement. Ce conseil consultatif auprès du conseil communautaire permet à la société civile d'être partie prenante du projet de territoire. Le conseil de développement est l'un des éléments clé de la participation démocratique à la vie intercommunale. Le 16 mars 2005 après une année de préfiguration le conseil communautaire a délibéré de la création du conseil de développement de Plaine Commune.

Une année expérimentale :

Mis en place à l'automne 2003 (son rôle a été débattu lors des Assises de la communauté en mai 2003), la première année de fonctionnement fut expérimentale.

Cette démarche consistait à instaurer un fonctionnement ouvert, à laisser possible des évolutions.

Le règlement intérieur est le résultat d'une année d'expérimentation.

Un comité de pilotage composé de Christian Chardonnet, Françoise Carayon, Daniel Colland, Michèle Petit, Jacques Grossard a organisé le travail et facilité l'activité du conseil de développement.

Sa composition :

Le conseil se compose de 80 femmes et hommes avec pour principe qu'aucun élu n'y figure pour préserver son indépendance. Il est composé d'habitants investis dans la vie locale, d'entrepreneurs, de syndicalistes, d'acteurs de la société civile.

La participation au Conseil de développement est un acte volontaire, sans qu'il y ait un mandat exprimé par les organisations ou institutions d'origine.

Tous bénévoles et inscrits dans l'action collective sur le territoire, les membres du conseil de développement partagent une certaine éthique de la discussion, c'est à dire une écoute attentive, un respect des autres et l'attention nécessaire à l'échange permettant la réflexion et le débat.

Son travail :

En 2004, ce sont plus de 1430 heures de travail bénévole fournies par les 52 membres inscrits (32 hommes et 20 femmes) lors d'assemblée Plénière (7), de groupe de travail emploi (7), de groupe de travail habitat (8), de groupe de travail budget (2) et du comité de pilotage (11)

2 avis sur le Plan Local de l'Habitat et les JO 2012 ont été remis au bureau communautaire.

Des visites du territoire ont été proposées aux membres du conseil de développement afin de permettre à chacun de se faire une culture de l'agglomération au niveau spatiale, historique, administratif et politique.

Les membres du conseil de développement ont appris à travailler ensemble dans le respect de leurs spécificités et de leurs différences. La qualité de leurs productions en est une des traductions. Une dynamique est engagée au service de la construction de projet communautaire.

Cette année de préfiguration a permis aux acteurs du territoire engagés dans le conseil de développement de se connaître, de réfléchir ensemble et de débattre.

C'est une expérience humaine et citoyenne originale, elle rassemble des acteurs associatifs et institutionnels, des syndicalistes, des chefs d'entreprises. Ils font ensemble des propositions pour les projets de Plaine commune.

Perspectives 2005

Élargissement :

Il convient d'élargir à 80 membres le Conseil de Développement en étant attentif :

- à la place et le nombre de femmes dans notre assemblée
- au reflet de la diversité des villes
- à la présence de syndicaliste et de chef d'entreprise.
- il nous faut aussi veiller à ce que des acteurs des grands services publics locaux viennent rejoindre le conseil de développement

Rencontrer d'autres acteurs du territoire :

Le conseil de développement souligne la nécessité de faire connaître plus largement et plus publiquement l'activité du Conseil de Développement, et pour cela organisera des réunions publiques à l'automne 2005. Elles permettront de mettre en débat avec d'autres acteurs du territoire organisés ou non, les contributions du conseil de développement au projet communautaire.

Communication :

Une lettre d'information est diffusée régulièrement, un espace sur le site Internet de Plaine Commune est réservé au conseil de développement, un logo et un visuel sont réalisés afin de mettre en œuvre une stratégie globale de communication.

Propositions :

Un certain nombre de dossiers sont travaillés par les groupes de travail (emploi, habitat, projet de territoire, budget 2006, déplacement, culture, JO 2012). Il s'agit notamment de contributions sur le projet d'agglomération, sur le budget 2006, sur le développement économique et l'emploi. Par ailleurs, des travaux spécifiques sur l'habitat insalubre et la politique de la ville sont menés par le groupe de travail habitat.

Coordination nationale des conseils de développement :

Le conseil de développement de plaine commune souhaite participer à la coordination nationale et organiser des initiatives avec d'autre conseil de développement. Il prendra toute sa place dans les dynamiques régionales et nationales.

Organisation :

Le Président de Plaine Commune a désigné la Présidente du conseil de développement, le règlement intérieur est validé par le conseil communautaire, la délibération de création officielle du conseil de développement sera prise au premier trimestre 2005. Conformément au règlement intérieur, un renouvellement des membres et des instances du conseil de développement aura lieu au printemps 2005.

Afin de répondre aux besoins nouveaux de secrétariat, un poste d'adjoint administratif sera créé.

Document validé par l'équipe d'animation
Le 18 mai 2005

